

Extrait du registre des délibérations

Conseil National

du 14 novembre 2020

Délibération n° 06-141120

Objet : Mandat au Conseil exécutif pour la préparation des élections législatives et présidentielles de 2022 et la création d'un grand parti écologiste

Considérant :

- Que la convention nationale définit les grandes orientations du mouvement (Art. 7 des statuts), et que la 12^{ème} convention nationale a adopté le 9 septembre 2018 une motion d'orientation définissant Génération Écologie comme le parti de l'écologie intégrale démocratique, de l'écologie populaire et de gouvernement, libre et indépendante ;
- Que le conseil national veille au suivi des grandes orientations du mouvement dans la continuité de la convention nationale (Art. 7.16 des statuts) et donne son avis sur les campagnes et les manifestations prévues par le conseil exécutif (Art. 7.17 des statuts) ;

Considérant :

1. La situation d'urgence écologique, redoublée des urgences sociales et démocratiques aggravées par la catastrophe sanitaire et ses conséquences, et la nécessité d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de France porteuse d'espérances, apportant au pays en 2022 une issue positive à ses difficultés pour éviter une fois de plus un choix sous contrainte face à l'extrême-droite ;
2. L'appel au rassemblement des écologistes du 8 juillet 2019 dont Génération Écologie a été l'une des initiatrices aux côtés des autres formations de l'écologie politique appelant au rassemblement de toutes celles qui veulent gouverner ;
3. Les progrès de l'unité des écologistes réalisés lors de la campagne des élections municipales et dans le cadre du pôle écologiste, mais aussi les limites de cette forme d'organisation de l'unité des écologistes ;
4. L'ardente nécessité de préparer avec méthode la conquête et l'exercice du pouvoir pour rendre possible une victoire de l'écologie en 2022, et le besoin de s'en donner les moyens en rassemblant toutes les ressources humaines, politiques, intellectuelles pour y parvenir ;

5. L'important travail programmatique à conduire dans une perspective d'écologie intégrale mobilisant tous les leviers de l'action publique dans tous les domaines pour réussir la transformation écologique ;
6. L'ambition d'élargir les bases sociales et culturelles de l'écologie, particulièrement aux catégories populaires, et de démontrer un haut niveau de préparation à l'exercice des responsabilités, notamment dans les domaines sociaux et économiques dans un contexte de dépression, et régaliens face aux insécurités et au terrorisme islamiste ;
7. La nécessité de faire naître un élan citoyen en rupture avec les institutions anachroniques et patriarcales de la V^{ème} République, revendiquant le lien entre écologie et nouvelle gouvernance démocratique, impliquant l'émergence d'un leadership collectif et collégial, rétablissant le calendrier législatives-présidentielles, a contrario du danger qu'il y aurait, pour l'écologie politique, à tomber dans les pièges du présidentielisme et à résumer les questions politiques actuelles au choix d'une personne ou d'une candidature ;
8. La nécessité d'opposer à la dégradation du débat public et à une forme de « trumpisation » de nos adversaires Destructeurs, l'alternative joyeuse, enthousiasmante et émancipatrice des Terriennes et des Terriens ;
9. Qu'il en résulte que les attentes des citoyennes et des citoyens à l'égard des écologistes, et que le potentiel d'engagement politique dans la société pour la transformation écologique, dépassent très largement les organisations politiques actuelles de l'écologie politique et leurs capacités en l'état ;

Après avoir débattu du rapport présenté par le conseil exécutif, le conseil national, convoqué régulièrement et réuni ce jour en visioconférence,

Décide :

- D'affirmer la nécessité du dépassement des organisations actuelles de l'écologie politique par la fondation d'un grand parti des écologistes en amont de la campagne législative et présidentielle de 2022 ;
- D'apporter dans cette perspective la signature de Génération Écologie à la déclaration commune « POUR UNE ALTERNATIVE ECOLOGISTE EN 2022 », annexée à la présente délibération ;
- De donner mandat au conseil exécutif pour engager des discussions avec les partis de l'écologie politique, des citoyennes et citoyens ainsi que des personnalités qui partagent le constat de l'état d'urgence politique pour l'écologie, en vue de la création rapide d'une telle organisation ;
- De donner mandat au conseil exécutif pour, dans le cadre de ces discussions, porter une attention particulière :

- Au contenu du projet de déclaration de principes de cette future organisation politique en faisant référence :
 - à la reconnaissance des constats scientifiques de l'urgence écologique et au nécessaire respect des limites planétaires, assumant par conséquent la radicalité et le caractère systémique des changements à opérer ;
 - à l'écoféminisme, comme projet d'émancipation globale contre le patriarcat et la destruction de la nature, et contre toutes formes de domination ;
 - à l'identité républicaine et laïque des écologistes ;
 - à l'indépendance de l'écologie politique et à sa primauté sur les anciens clivages partisans ;

- A la gouvernance démocratique, collégiale et citoyenne de la future organisation :
 - rompant avec l'entre-soi des partis politiques traditionnels et conçue comme un mouvement ouvert à toutes et tous ;
 - renouvelant les formes d'action et de participation ;
 - associant toutes les citoyennes et les citoyens à l'élaboration programmatique et se déployant dans tous les territoires au plus près des attentes et des énergies disponibles ;
 - entièrement paritaire ;
 - comportant la création d'un conseil scientifique ;
 - dont la souveraineté interne est de nature parlementaire et la direction est collégiale.

- De soumettre le résultat de ces discussions et toutes les décisions qui engageraient l'avenir de Génération Écologie à l'ensemble des adhérentes et adhérents dans le cadre d'une convention nationale extraordinaire de Génération Écologie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

La Présidente,



Delphine BATHO